



ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE NATIONALE
DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Du 1^{er} au
15 mars
2021

ELECTIONS
CNRACL
2021

LISTE D'UNION



POUR LA **PRISE EN COMPTE DE LA SPÉCIFICITÉ** DE LA **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE** ET DE L'**ACTIVITÉ DE LA CNRACL**

EDITO

Le SNDGCT, l'AITF et l'ATTF ce sont plus de **9000 adhérents** qui mettent à disposition de la Fonction Publique Territoriale leur expérience, leur expertise. Reconnus par les instances gouvernementales, ministérielles ou parlementaires, par les partenaires des collectivités territoriales et des EPCI, nous intervenons toujours **dans un esprit de dialogue, dans les réformes statutaires**. Le seul intérêt des fonctionnaires territoriaux et la qualité du service public nous guident avec constance dans toutes nos actions.

Ces expertises, engagement, liberté et indépendance d'action, nous les mettons au service des actifs mais également des retraités. Nous savons ainsi être légitimes à présenter ensemble des candidats aux élections du conseil d'administration de la CNRACL.

Cet attachement au statut de la FPT, cette fierté d'appartenir à un ensemble d'acteurs indispensables à la qualité de la vie de tous, **nous les partageons avec et pour TOUS** quels que soient les catégories et les grades.

Nous représentons les agents de catégories A et B et sommes souvent les seuls à en évoquer les enjeux et problèmes spécifiques. **Nos propositions et notre action concernent TOUS les Fonctionnaires territoriaux directement ou non**. Nos propositions pour améliorer la situation des retraités en attestent. Elles portent en particulier sur la prise en compte du régime indemnitaire dans le calcul du montant des pensions, sur le droit familial, ou le rallongement des grilles indiciaires. **Cela concerne TOUS les fonctionnaires**.

De tout temps et d'autant plus dans la perspective d'une nouvelle réforme des retraites, nous marquons notre attachement au bon fonctionnement de la CNRACL. Nous serons particulièrement vigilants sur son devenir. **Notre présence au CA, notre expertise, notre indépendance** seront indispensables dans les mois à venir.

Dans notre réflexion d'aujourd'hui et notre action de demain nous n'oublions pas nos collègues hospitaliers, surtout en cette période où leur engagement est enfin reconnu par tous.

Du 1^{er} au 15 Mars, votez et faites voter tous vos proches affiliés à la CNRACL mais aussi leurs veufs ou veuves si c'est malheureusement le cas, **pour la liste présentée par le SNDGCT, l'AITF et l'ATTF. Vous aurez ainsi des administrateurs à votre écoute, indépendants, engagés et disponibles**.

Vous aurez des élus qui soutiendront des propositions, accompagneront des ressortissants de la CNRACL si besoin, non parce qu'il s'agira de défendre des intérêts corporatistes, non parce qu'il en ira de l'intérêt de nos organisations ou de nos seuls adhérents mais parce qu'il s'agit de l'intérêt de la Fonction Publique et donc du service public rendu au bénéfice de nos territoires et de leurs habitants.



Estelle
WALTER SERRE
ATTF



Stéphane
PINTRE
SNDGCT



Emmanuelle
LOINTIER
AITF

III – NOS ENGAGEMENTS

DANS UNE PÉRIODE OÙ LA RÉFORME DU SYSTÈME DES RETRAITES EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ, LA LISTE D'UNION PRÉSENTÉE PAR LE SNDGCT, L'AITF ET L'ATTF, VEUT RENFORCER LA LÉGITIMITÉ ET LA VISIBILITÉ DES PROPOSITIONS FORMULÉES RÉGULIÈREMENT PAR LES TROIS ORGANISATIONS-PARTENAIRES POUR OPTIMISER LA SITUATION DES RETRAITÉS.

Ces propositions partagées par tous les fonctionnaires quels que soient leur filière ou leur grade, s'appuient sur la volonté de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires retraités.

Elles tiennent compte, dans toutes les décisions, de la spécificité de la Fonction Publique et portent essentiellement sur :

- Notre attachement à un système de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle,
 - Notre attention constante à l'évolution de la situation des retraités d'aujourd'hui et de demain.
- Elus au CA de la CNRACL, nous aurons plus de légitimité pour exposer dans les négociations, la spécificité de notre situation impactée par la diversité de nos employeurs et donc du déroulement de nos carrières et de nos régimes indemnitaires.

Nous pourrions ainsi solliciter avec

+ DE FORCE

LA PRISE EN COMPTE DU R.I. DANS LE CALCUL DE L'ASSIETTE DES PENSIONS.

La mise en place d'un système universel par répartition ne peut s'entendre qu'à la condition où les primes et indemnités soient prises en compte intégralement et sans plafonnement conformément à ce qui est annoncé.

En effet, le Régime Indemnitaire s'avère de plus en plus important dans la rémunération des agents publics, entraînant de ce fait, une minoration substantielle et progressive des pensions de retraite. Dans un souci d'équité, Il pourrait également être proposé de rendre obligatoire le principe de l'établissement d'un RIFSEEP avec un système de

plancher / plafond, laissé à la négociation locale, en vue de permettre aux collègues de petites collectivités de bénéficier d'un R.I. intéressant.

L'ÉLARGISSEMENT DES POSSIBILITÉS DE RACHAT À TARIF PRÉFÉRENTIEL DES ANNÉES D'ÉTUDES OBTENUES LORS DE LA DERNIÈRE RÉFORME.

En raison de l'allongement de la durée de carrière, la précédente réforme a instauré la possibilité de rachat de 4 trimestres d'études préférentiel dans les 10 ans suivant l'obtention du diplôme sanctionnant la fin des études.

Compte tenu de la diversification des parcours et carrières multiples, les trois organisations demandent la suppression de cette condition de délai (10 ans), ainsi que l'intégration des années d'études dans le calcul des points pour l'avenir.

Une autre solution adaptée à la non prise en compte actuelle des années d'étude des cadres pourrait être l'application de coefficients de majoration limités dans le temps (de 1 à 5 trimestres).

LA RÉFORME DES GRILLES INDICIAIRES POUR TENIR COMPTE DE L'ALLONGEMENT DES CARRIÈRES ET LA CRÉATION DE NOUVEAUX ÉCHELONS ET INDICES CORRESPONDANTS.

Il est difficile d'accepter d'être pendant de nombreuses années sur l'indice terminal de son grade à la fois pour des raisons liées au montant des pensions, mais aussi pour des raisons évidentes de motivation au travail.

Les enjeux sont importants tout d'abord pour les actifs.

Il en découle également la nécessité d'envisager des mesures d'accompagnement pour les fins de carrière et l'emploi des seniors sur lesquels le regard doit changer.

Cette décision permettra aux agents publics de bénéficier du même régime fiscal et social que celui applicable au secteur privé et pourrait être également mise en place pour les retraités.

LA PRÉSERVATION DES DROITS, ET DES DROITS FAMILIAUX ET DES PENSIONS DE REVERSIONS DANS LE CADRE DE LEUR UNIFICATION AVEC CEUX DES SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ.

Les salariés du privé bénéficient d'un taux de réversion supérieur à celui des agents du public. Cependant la pension du régime de base du privé est conditionnée à un plafond de ressources du conjoint survivant ce qui n'est pas le cas dans le public.

La mise en place d'un plafonnement pourrait induire des pertes considérables, et toucherait les femmes dont les pensions sont déjà inférieures à celles des hommes.

En outre le versement de la pension de réversion pour agents publics est versé dès le décès, ce qui n'est pas le cas dans le privé.

Aussi, le versement de la pension à la date du décès doit être maintenu.

PARTICIPATION DE LA PART DE LA CNRACL, AU MÊME TITRE QUE LES EMPLOYEURS PUBLICS, AU FINANCEMENT D'AU MOINS LA MOITIÉ DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.

La Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique a annoncé l'objectif du gouvernement, de faire financer progressivement par les employeurs publics, la complémentaire santé de tous leurs agents.

Cette prise en charge pour la fonction publique d'Etat de 50 % devrait intervenir en 2024 et au plus tard en 2026 pour les fonctions publiques Territoriale et Hospitalière, soit environ 30 euros sur un total de 50 à 60 euros mensuels.

Un premier palier devrait intervenir dès 2022.

DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES AIDES DU FONDS D'ACTION SOCIALE DE LA CNRACL, EN ATTRIBUANT AUX RETRAITÉS, LES CHÈQUES RESTAURANT, LES CHÈQUES VACANCES, UNE PARTICIPATION AUX FRAIS D'OBSÈQUES DES PENSIONNÉS.

Élus au CA de la CNRACL

Élus au CA de la CNRACL, nous serons plus légitimes à solliciter des éclaircissements et des simulations sur de nombreux points sur lesquels le projet n'apporte pas de réponse, en particulier sur la situation des fonctionnaires momentanément privés d'emplois, sur le système d'une retraite complémentaire obligatoire pour les fonctionnaires sur la fin de la catégorie active et sur les carrières longues.

Élus au CA de la CNRACL, nous nous engageons à agir pour faire en sorte que les services assurés aujourd'hui par la caisse ne soient pas altérés par la création d'une caisse unique. En particulier lors du changement de système annoncé nous serons attentifs, d'une part à ce que les transpositions de la situation de chaque affilié se fassent sans pénaliser les agents concernés et d'autre part, à ce que la CNRACL puisse mobiliser tous les moyens nécessaires à ce travail qui sera très important.

Élus au CA de la CNRACL, nous veillerons au bon usage des excédents encore disponibles et au devenir de la CNRACL dans le cadre de la mise en place du régime unique.

Les candidats pour vous représenter

au sein du Conseil d'Administration de la CNCRACL



Jean-Marie MARCO
SNDGCT



Jean-Pierre SCHANG
AITF



Maryvonne LAVERGNE
ATTF



Anne FENNERICH
SNDGCT



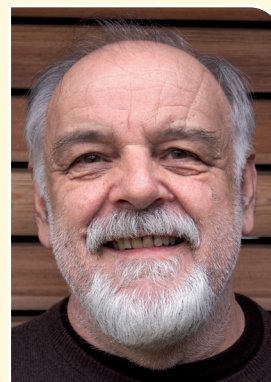
Nicole MAIRE
AITF



Jean-Pierre CHEMINEAU
ATTF



Anne JAILLER
SNDGCT



Claude MAINPIN
AITF

Les 1^{er} et 15 mars 2021
Élisez vos représentants à la CNRACL

**Faites entendre
votre voix**

**Votez pour la
liste d'union !**

